

ORIGINAL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/098 DU 20/01/86

DECRET N° /DGFP/DG PCE/2103/16
portant intégration et nomination de M. M.
sieur MASSINI Noël dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services So-
ciaux (Enseignement)*/-

LE PREMIER MINISTRE./-

/ISAN :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance
019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Consti-
tution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnai-
res ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonction-
naires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret 67/304/ du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique
des cadres de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les disposi-
tions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispo-
sitions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;
(/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Minis-
tre ;
(/u le décret 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;
(/u le décret 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérim
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 85/860 du 3.3.84 déterminant le circuit d'approbation
des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations
administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.70 signé entre l'URSS et la Républi-
que Populaire du Congo ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

/) E C R E T E :

AE

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret 67/304 du 30.9.67 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur MASSINI Noël, né le 25 Décembre 1955 à potu-potu, titulaire de la Maîtrise en Philologie, spécialité : Langue Russe et Littérature, obtenue à l'Université d'Etat de VORONEJ (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) ^{et d'indie} au grade de Professeur de 17^e année stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Enseignement ~~Secondaire et Supérieur.~~

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 20 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction
Publique et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA. -

- Ange Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGFP/DGPCE.	3
D.G.B.	3
DGPCE/BST.	1
D.C.F.	1
MESS.	2
DOSSIER.	3
SGCM/BC.	2

à l'intéressé

3